



Assemblée générale 2019

Respect de la dignité humaine, la solidarité, la démocratie



« Chaque humain est unique, irremplaçable, nul ne peut être exclu sous prétexte qu'il ne sert à rien. Comment imaginer que des sociétés puissent rester paisibles, quand une foule d'hommes et de femmes s'entendent dire qu'ils sont de trop »

Albert Jacquard

Le projet du centre social Albert Jacquard repose sur un travail partagé porteur de culture commune, sur l'évaluation de nos pratiques à l'évaluation du projet précédent, sur l'expression des bénévoles et habitants et sur une réflexion sur le travail associé.

LES AXES DU PROJET DU CENTRE ALBERT JACQUARD

- Être à côté des parents dans l'éducation de leurs enfants
- Agir pour faire vivre la mixité sociale au sein du quartier
- Agir pour que chacun puisse connaître, accéder, recourir à ses droits
- Aller à la rencontre et accompagner les personnes en situation d'isolement
- Pilotage et régulation du centre social



CENTRE SOCIAL ALBERT JACQUARD
Compte rendu des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire
du 26 avril 2019

Le Président remercie :

- L'ensemble des salariés du centre social
- Les personnes qui composent le bureau de l'assemblée générale
- Les adhérents qui ont participé à la commission budget
- Les bénévoles qui n'ont jamais été aussi nombreux avec l'atelier de Français, l'atelier d'éveil aux livres, l'atelier de jardinage, les écrivains publics, les membres des collectifs, des groupes de travail pour la préparation des événements
- Les partenaires du centre social
- Antony DELANNOY Directeur de la Mairie de quartier
- Fatima KOROGGLI Chargée de mission à la Mairie de quartier
- Claudie LAFON, conseillère de quartier, qui passe un peu de temps au centre social
- BAILLEAU Patrick vice-président de la CAF siégeant au CA
- Le commissaire aux comptes du cabinet Mazars
- L'ensemble des administrateurs

Sont excusés :

- Dalila Dendouga Adjointe au Maire déléguée aux centres sociaux
- Alexandra Lechner Présidente du conseil de quartier
- Véronique Thuillier de la CAF du Nord
- Maud Watteliez de la Caf du Nord qui accompagne le centre social
- Martine, Louis, Marie-Claire, Marie-Annick, administrateurs.

26 personnes sont présentes et 15 représentées, avec 41 voix le quorum n'est pas atteint.

Les statuts indiquent « L'Assemblée Générale, pour délibérer valablement, doit se composer d'au moins un cinquième des adhérents, présents ou représentés par procuration.

Si ce quorum n'est pas atteint, sur proposition du Président, les membres présents ou représentés, avec une majorité des 2/3 des membres présents ou représentés pourront voter une délibération pour poursuivre les travaux de l'Assemblée ».

☞ **Il est proposé de voter à main levée pour continuer l'AG. La proposition est adoptée à l'unanimité.**

1. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Il est à noter l'arrivée de 2 adhérents, les votes se font dorénavant à 43 voix.

Le président présente la modification des statuts liée essentiellement à la délégation de pouvoir et les articles 19 et 24 des statuts.

Préambule

Le centre social en tant qu'association a la capacité juridique de signer tout type de contrats, d'employer du personnel, de recevoir des subventions, de gérer des fonds. L'ensemble de ces pouvoirs génère des responsabilités pour l'association et ses membres dirigeants, bénévoles et salariés.

Il est nécessaire de répartir ces pouvoirs et responsabilités pour les raisons suivantes :

- Le centre social est une structure importante en taille, avec une grande variété des actions.
- Les administrateurs n'ont pas toutes les compétences et peuvent manquer de disponibilité.
- Face aux enjeux, il est primordial de professionnaliser la structure et ses acteurs.
- Il convient d'associer un pouvoir à une responsabilité.
- Les pouvoirs et les responsabilités doivent être répartis démocratiquement.
- La gouvernance doit être lisible et transparente à l'interne et à l'externe vis-à-vis de nos financeurs.

Une administratrice a participé avec le syndicat d'employeur et la fédération des centres sociaux à une formation et nous avons réalisé une consultation juridique. Dans les statuts, il est conseillé de préciser les pouvoirs qui sont attribués aux différentes instances et aux membres : assemblée générale, conseil d'administration, président(e).

À défaut, la gestion des affaires courantes peut s'avérer lourde (à défaut de précision, l'instance compétente est le conseil d'administration) et augmenter le risque d'annulation des décisions (contestation possible si le périmètre des pouvoirs n'est pas clairement défini).

Proposition de modification des articles 19 et 24 des statuts

Article 19 – Attribution du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi d'une manière générale des pouvoirs les plus étendus dans la limite des buts de l'association et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux autres organes et/ou dirigeants statutaires.

Il prononce les éventuelles mesures d'exclusion de ses membres.

Par délibération, le Conseil d'administration

- Fait ouvrir tous comptes en banque et auprès de tous autres établissements de crédit, contracte tous emprunts hypothécaires ou autres, requiert toutes inscriptions et transcriptions utiles.
- Autorise le Président et le Trésorier à faire tous actes, achats, aliénations des biens et valeurs appartenant à l'association.
- Autorise le Président à passer les marchés et contrats nécessaires à la poursuite de son objet.
- Autorise le Président à engager tous investissements reconnus nécessaires.
- Autorise le Président à passer les contrats engageant l'association au-delà de 12 mois.
- Décide des missions principales et de la catégorie de rémunération du personnel de l'association, dans le cadre des dispositions de la convention collective du secteur.
- Décide des créations de poste en CDI.
- Approuve l'organigramme du personnel, le cadre d'organisation et son financement.

Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 26 avril 2019

Le CA peut mandater l'un ou plusieurs de ses membres pour des actions spécifiques.

Article 24 – Rôle des membres du bureau

Le président cumule les qualités de président du bureau, du conseil d'administration et de l'association. Le président assure la gestion quotidienne de l'association. Il agit au nom et pour le compte du bureau, du conseil d'administration, et de l'association, et notamment :

- Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile, et possède tous pouvoirs de l'engager.
- Il a qualité pour représenter l'association en justice, tant en demande qu'en défense. Il ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'un mandat spécial.
- Le président est secondé en toute chose par le vice-président qu'il peut mandater pour certaines de ses fonctions et qui le remplace pour tous les pouvoirs non délégués, en cas d'empêchement.
- Toutefois, l'action et la représentation en justice, à défaut du président, ne peut être assurée que par un mandataire agissant en vertu d'un pouvoir spécial conféré par le Conseil d'administration.
- Il convoque le bureau, le conseil d'administration et les assemblées générales, fixe leur ordre du jour, et préside leur réunion.
- Il est habilité à faire fonctionner les comptes de l'association.
- Il exécute les décisions arrêtées par le bureau et le conseil d'administration.
- Il signe tous contrats d'achat ou de vente et, plus généralement, tous actes et tous contrats nécessaires à l'exécution des décisions du bureau, du conseil d'administration, et des assemblées générales.
- Il sollicite toute subvention nécessaire au bon fonctionnement et au développement du centre social.
- Il ordonne les dépenses.
- Il présente un rapport moral, de gestion, d'activités à l'assemblée générale annuelle.
- Il procède au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes.
- Il a les pouvoirs en matière de ressources humaines, d'hygiène et sécurité et de relations avec les Instances Représentative du Personnel.
- Il procède aux licenciements des salariés.
- Il est garant du respect de la législation.

Après approbation du conseil d'administration :

- Il procède aux créations de postes en CDI et fixe leur rémunération.
- Il engage tous les actes, achats, aliénations des biens et valeurs appartenant à l'association.
- Il passe les marchés et contrats nécessaires à la poursuite de son objet.
- Il engage tous investissements reconnus nécessaires.
- Il engage les contrats d'une durée supérieure à un an.

Il peut déléguer, par écrit, ses pouvoirs et sa signature à toute personne de son choix. Il peut à tout instant mettre fin auxdites délégations.

Tout acte, tout engagement dépassant le cadre des pouvoirs ci-dessus définis devra être autorisé préalablement par le conseil d'administration.

 **La modification des statuts est votée à main levée et adoptée à l'unanimité.**

2. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Il est à noter l'arrivée de 2 adhérents, les votes se font dorénavant à 45 voix.

Présentation du rapport moral par le Président.

Présentation du rapport d'activité au travers du Spectacle de la compagnie La Belle Histoire. Le rapport complet est à disposition des adhérents.

Il est à noter qu'une personne quitte l'AG et ne participera pas aux votes suivants ; les votes se font dorénavant à 44 voix.

RAPPORT MORAL

La diversité des actions menées au sein du centre social pendant l'année 2018 fait l'objet du rapport d'activité qui a été réalisé par l'équipe de salariés et quelques administrateurs.

Le travail sur les objectifs opérationnel a mis en avant :

- Un manque de visibilité de l'ensemble des actions de tous les secteurs. Il y a beaucoup d'activités menées au sein du centre, mais insuffisamment partagées, connues et reliées.
- L'évaluation montre qu'il a plus d'actions réalisées ou en cours que non réalisées et cela en un an de projet, qui se poursuivra sur les 3 années à venir.
- Certains axes (objectifs) sont plus travaillés que d'autres. Des actions réalisées ne figurent pas dans le projet. Il y a des actions que finalement, on ne fera pas. Il y a des décalages entre ce qui a été écrit en 2017. Les résultats attendus doivent parfois être précisés, réajustés. Le résultat est apprécié différemment selon le positionnement de la personne.

Tout le travail réalisé est rendu possible, grâce à l'implication des salariés, des bénévoles du centre social, des associations du quartier, de l'Union des commerçants du quartier, des collectifs « autour de la médiathèque » « Palestine » « Semaine de la solidarité », des réseaux de partenaires comme le réseau santé, des habitants par des petits gestes, des conseillers de quartier et de tous ceux que nous avons sans doute oubliés... Merci à tous pour vos contributions.

L'énergie de tous ces acteurs est accompagnée par nos financeurs qui nous accordent leur confiance. La ville de Lille, La Caisse des Allocations Familiales du Nord, le Conseil Départemental du Nord, le conseil de quartier de Saint Maurice Pellevoisin, l'Agence Régionale de la Santé contribuent à la réalisation du projet du centre social.

Il faut également souligner le travail de coopération avec d'autres centres sociaux, notamment celui engagé avec Mosaïque de Fives et Imagine de Mons en Baroeul.

A tous un grand merci.

La Fédération des Centres Sociaux a mis en débat, lors de la première université d'hiver qui s'est déroulée au Grand Sud à Lille, la question « Les centres sociaux sont-ils incontournables ? » Les financeurs ont tous répondu par oui.

Le centre social Albert Jacquard est-il incontournable au sein du quartier ?

Ce n'est pas au centre social de répondre. Ce qui incontournable, c'est que les axes du projet du centre soient mis en œuvre et pour cela il nous faut la mobilisation des acteurs du quartier. La place et l'implication des parents dans l'éducation, la mixité sociale effective, l'accès aux droits pour tous et l'association de tous les habitants à la vie du quartier nécessitent l'action des administrateurs, des bénévoles, des salariés du centre. Cette action serait vaine, si elle n'était pas articulée avec celle des conseillers de quartier, des collectifs d'habitants, des associations du quartier et des habitants.

La fabrique des petits possibles



Nous avons depuis plusieurs années comme méthode de mettre en place des fabriques de petits possibles. Il s'agit d'être pragmatique en s'appuyant sur des collectifs aussi larges que possible en tenant compte du caractère fragile des liens tissés. L'arrêt de Nasdac en 2018, l'arrêt d'itinéraires, les contraintes budgétaires sur le 188, le recentrement de Starter sur son action DILF... rendent compliqué le travail de coopération.

Des collectifs d'associations et d'habitants restent très actifs : autour de la médiathèque, semaine solidaire, réseau santé, collectif Palestine... Le

centre social est soit pilote, acteur, ou simple participant.

Des coopérations avec de nouveaux partenaires comme les Restaurants du cœur, Coup de Pouce ont été intégrées au projet du centre social, notamment sur les axes isolement et accès aux droits.

La fabriques des petits possibles c'est aussi ce qui se passe à l'Alma avec les habitants. C'est également, au quotidien dans les accueils de loisirs d'enfants avec des rencontres, des échanges, des partages, des mutualisations d'activités entre parents et enfants dans les deux structures d'accueil de Saint Gabriel et des Chats Perchés.

Ressources matérielles

Le centre social est un établissement modeste. Aussi le moindre chantier engendre une charge de travail compensée par l'énergie de salariés ou de bénévoles.

Le local « jeunesse » prévu au départ pour accueillir une ludothèque n'est toujours pas le lieu idéal pour un dispositif jeunesse. Pour autant, un effort particulier a été réalisé par l'équipe pour aboutir à un lieu repéré, accueillant et un point d'appui pour les projets jeunesse.

Les accès du centre ont été sécurisés par la mairie, les badges sont en place. Il reste encore des points à régler comme l'accès général et la difficulté à concilier à la fois la souplesse nécessaire au développement des activités et la nécessaire sécurisation.

Nous avons réalisé un audit de sécurité informatique et d'inventaire matériel et logiciel. Nous devons dans les semaines à venir tenir compte des préconisations de l'audit.

Face à une ressaisie de données pour les inscriptions et un système de réservation chronophage pour les accueils d'enfants en centre de loisirs ou en périscolaire, nous avons engagé depuis un an la mise en place d'un portail famille. Prévue en janvier, l'ouverture de ce portail a été conditionnée à la validation par la CAF de notre règlement intérieur.

Le local de la rue de l'Alma a été réaménagé et est opérationnel.

La salle polyvalente est désormais entièrement équipée. Le cyber espace a été entièrement rééquipé. Il y a encore des chantiers à ouvrir comme la salle 6/12 ans

Ressources financières

Le rapport financier reviendra en détail sur les chiffres de l'année 2018. Dans ce rapport moral, je souhaite appuyer sur quelques éléments. Le fonds de roulement, s'il n'est pas un indicateur exclusif, est un indicateur pertinent pour apprécier la santé financière du centre social. Les partenaires se sont accordés pour définir qu'un fonds de roulement insuffisant (inférieur à 3 mois) risquait d'entraîner une rupture de trésorerie. A contrario, tout fonds de roulement supérieur à 5 mois de fonctionnement, déclenche également une procédure d'alerte.

Depuis 2011, le centre social a eu comme objectif de reconstituer des fonds propres. La situation particulièrement dégradée en 2011 et 2012 a été une préoccupation et le résultat de 2017, même s'il a surpris n'a fait que réguler une situation qui restait tendue.

Avec le résultat positif de 2018, le centre social se trouvera avec un solde à l'équilibre depuis sa création en 2010. La ville de Lille nous a interpellé lors du dernier conseil d'administration sur l'impact de ces résultats positifs sur 2 années consécutives. Il nous faudra objectiver cette situation par rapport aux engagements pris par chacun des financeurs avec la fédération des centres sociaux dans l'accord de coopération qui reste à actualiser depuis 2015. Nous serons attentifs à l'équité de traitement entre tous les centres sociaux lillois et à l'évolution des financements et des budgets pour 2020.

Le secteur jeunesse reposait depuis le départ sur le versement d'une subvention exceptionnelle du conseil départemental, ce dispositif a été supprimé en 2018. A ce jour, pour l'année 2019, nous n'avons pas de vision financière de la part du département pour la partie jeunesse. Une demande de rendez-vous est en cours auprès du vice-président.

Nous avons des craintes sur le financement du secteur jeunesse par la CAF. La dotation serait en baisse de plus de 50 %, voire selon nos dernières informations de 75% en 2020 et encore le centre social n'est pas sûr d'être éligible.

Tous les financeurs affichent la volonté d'avoir des financements croisés, mais les centres sociaux se trouvent un peu démunis avec une accumulation des incertitudes. Ma position personnelle est que si nous n'avons ni réponse du conseil départemental, ni engagement de la caf, nous serons dans l'obligation de cesser notre action en direction de la jeunesse. Ce sera sans doute l'un des prochains débats au sein du futur conseil d'administration qui sera choisi tout à l'heure par l'assemblée générale.

L'impact de la suppression des contrats aidés a porté surtout sur la logistique et le périscolaire. Nous avons remplacé le contrat aidé sur le secteur famille par des services civiques avec les limites de ce type de mission.

Depuis l'arrêt de nos contrats aidés en septembre. Nous avons recours à une société de nettoyage et embauche en CDI d'un mi-temps depuis septembre 2018. Le centre est propre. La charge sera à 100 % en 2019.

Le renouvellement ou la pérennisation du poste adulte relais sera d'actualité pour 2020. On ne voit pas comment pourrait se poursuivre le travail engagé sur l'axe prioritaire du centre social (et de la mairie de quartier) sans poursuivre cette mission. Nous avons rencontré la déléguée du préfet.

2020 sera donc à nouveau une année charnière avec pas mal d'incertitudes.



Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 26 avril 2019

Ressources humaines

Au regard des relations et de l'ambiance au centre social, nous avons sollicité un audit RH qui a présenté ses conclusions fin mars. Un plan d'actions est en cours de réalisation.

Ressources immatérielles

Nous avons un peu de difficulté à être en relation avec le collègue. En 2014, le centre était présent au Conseil d'Administration, depuis deux ans, les relations sont moins opérationnelles.

L'organisation des comités d'usagers n'a pas été pérenne. Il est envisagé de faire des comités au plus près des adhérents, là où ils sont. Il nous faut réfléchir à une manière novatrice d'intégrer les habitants.

Pour autant, dans les secteurs des groupes de prise de décision existent déjà. C'est le cas dans le secteur de l'enfance où des parents sont impliqués, dans le secteur de la jeunesse où les projets sont construits avec les jeunes. C'est aussi le cas avec le groupe d'adultes qui se réunit les lundis et vendredis, traduisant le pouvoir d'agir des habitants. C'est le cas également au sein du local de l'Alma avec les habitants du secteur.

Le site Internet du centre social a été complètement repensé, ainsi que le blog et la page Facebook. Un groupe composé de salariés et bénévoles travaillent activement à sa mise en place, à son fonctionnement et à son suivi.

PERSPECTIVES

En s'appuyant sur l'expertise de Starter, une action DILF devait se mettre en place au centre social et à la résidence Jacquet. Les choses ne se sont pas mises en place comme prévu. L'action du centre social autour des pratiques langagières s'est concrétisée autour d'une initiative de bénévoles. Depuis la rentrée, une action portée par un groupe de bénévoles avec un franc succès en lien nos partenaires associatif.



est
avec

La permanence UTPAS a été mise en place en mars 2017, puis arrêtée.

Nous rencontrons toujours des difficultés à maîtriser les éléments du périscolaire dépendant du projet de l'école.

Les relations avec le conseil de quartier sont renforcées avec des rencontres régulières en amont des projets (comme pour les dossiers politique de la ville) Ce travail de coopération, d'explication, de construction, réalisé en amont des projets, est une bonne habitude qui permet à chacun de défendre les projets. Il y a sans doute à construire ce même type de travail avec les services centraux de la ville.

Nous n'avons pas mesuré le changement radical pour les difficultés d'accès pour les personnes éloignées d'internet. Il nous faut mettre en place avec nos partenaires, un plan d'actions sur le quartier.

Le nombre de bénévoles n'a jamais été aussi élevé des écrivains publics, aux administrateurs en passant par les animateurs (plutôt animatrices) des ateliers jardinage, éveil aux livres pratiques langagières, animations, conférences par des parents, échanges de savoirs... et sans oublier les aides ponctuelles lors des manifestations.

Trois centres sociaux de la **Métropole Lilloise IMAGINE** à Mons en Baroeul, **MOSAIQUE** et **ALBERT JACQUARD** à Lille font le pari d'un **maillage de compétences mutualisées** pour accompagner sur un **parcours global**, des personnes éloignées de l'emploi et allocataires du Revenu de Solidarité Active avec un Contrat d'Engagement Réciproque.

Assemblée générale extraordinaire et ordinaire du 26 avril 2019

Les équipes des trois centres ont imaginé la mise en place de ce maillage avec trois axes :

- Identifier **un seul lieu ressources** où la personne pourra mettre en œuvre son parcours en levant certains freins.
- Valider ou définir, en fonction de la situation du bénéficiaire, **un objectif de placement professionnel réalisable**.
- **Appréhender globalement les obstacles** qui pourraient freiner le retour à l'emploi et rendre personne actrice.



la

Une société où la compétition est devenue la règle, quelle place pour ceux dont le parcours a été chaotique ? Comment trouver sa place dans une société où le travail est la première source de considération ? Si le plein emploi semble être un mythe, il ne faut pas renvoyer aux habitants la responsabilité de leur situation.

Les centres sociaux ont cette capacité à se préoccuper du temps hors travail et du temps de non travail en s'appuyant sur la recherche d'autonomie, la mise en relation et l'imagination.

Lorsque l'on est sans emploi depuis plusieurs années, lorsque les difficultés se sont accumulées au fil du temps, lorsqu'on est devenu presque invisible à la société, lorsque l'on ne sait plus à quelle porte taper, lorsqu'on a décroché de tout lien social, lorsqu'on a perdu le sens de la mobilité, il nous faut retrouver du lien, de la simplicité, un accompagnement, un maillage de compétences, un réseau à disposition. Merci aux trois équipes de salariés et aux bénévoles qui n'ont pas hésité à mettre la main à la pâte pour ouvrir ce lieu en un temps record.

La mutualisation ne peut pas être synonyme d'économie de moyens, aussi il faudra être vigilant à accompagner financièrement le projet pour assurer sa pérennité.

Pour conclure, quelques points issus du groupe d'évaluation de la 1^{ère} année du projet.

Implication des habitants

Il est difficile pour le Centre Social de mobiliser le public sur des projets de quartier nécessitant une participation active des habitants lorsque les dépôts d'appel à projet sont urgents et complexes.

Afin que le public s'implique réellement dans les différents projets :

- Le projet doit être créé à partir d'un besoin partagé / exprimé
- Il doit être réalisé sur une courte ou moyenne durée

La temporalité des dossiers (*réponses aux appels à projets*) n'est pas adaptée à ce rythme. Il nous faut trouver des modes de construction des projets plus souples.

Travail en réseau

Le travail en réseau, avec les bénévoles, le travail «hors les murs », le travail de terrain, favorisent la mise en place d'actions et la communication informelle.

Des habitants relais commencent à se mettre en place. L'impact (mesurable) est l'arrivée de nouvelles personnes dont certaines étaient inconnues, voire invisibles.

L'exemple de l'action de la semaine solidaire a montré que le potentiel est là et que les solutions existent. Cette méthode de mobilisation des partenaires, des habitants pourrait être étendue à d'autres actions, notamment celles en Politique de la Ville.

Le Centre Social est une association incontournable dans le quartier, qui mobilise déjà de nombreux acteurs du quartier. Mais, d'une part, des acteurs associatifs du quartier ont disparu et, par ailleurs, des associations très présentes ne sont pas suffisamment associées aux actions avec le Centre Social.

Bénévolat

De nombreux bénévoles sont impliqués dans la vie du Centre Social mais sont insuffisamment considérés comme des partenaires, ce qui peut pousser au « chacun dans son coin ».

Les professionnels en Centre Social sont prioritairement attendus pour leurs compétences et leur posture d'animateurs et d'accompagnateurs des publics.

Les bénévoles apportent, de leurs côtés, des compétences techniques (ateliers, arts, sports, ...) et leurs expertises d'usages (habitants du quartiers, militants associatifs, ...).

C'est en s'appuyant sur ces spécificités complémentaires que l'articulation entre bénévoles et professionnels sera plus fluide.

A tous un grand merci.

☞ **Le rapport moral et le rapport d'activité sont votés à bulletin caché : 42 pour, 0 contre, 1 abstention, 1 nul. Le rapport moral est adopté.**

RAPPORT FINANCIER

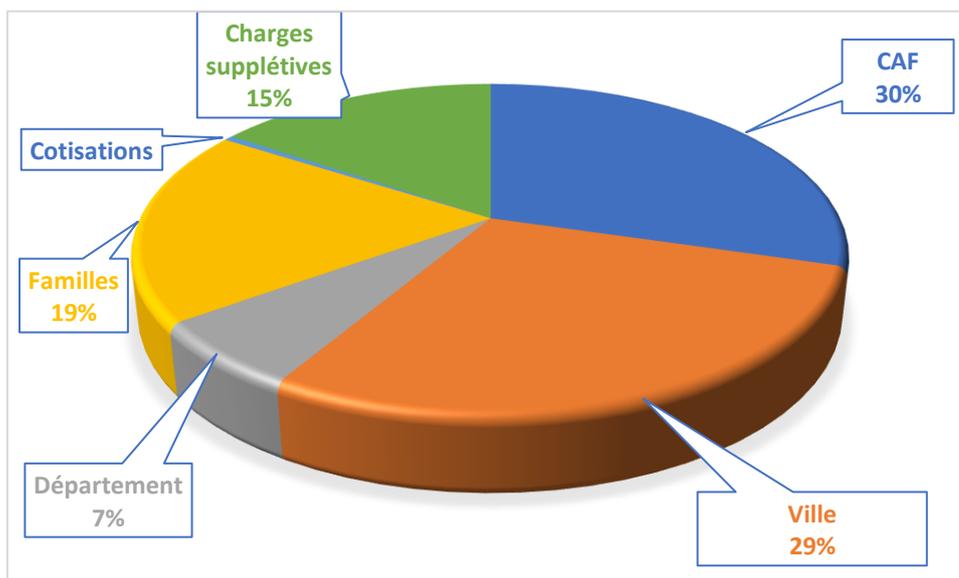
Il est à noter l'arrivée d'1 adhérent, les votes se font dorénavant à 45 voix.

Le commissaire aux comptes fait son rapport. Il salue la qualité du travail effectué et présente le rôle du commissaire au compte. Il conclut en validant les comptes.

☞ **Le rapport financier est voté à bulletin caché : 45 pour, 0 contre, 0 abstention, 0 nul. Le rapport financier est adopté.**

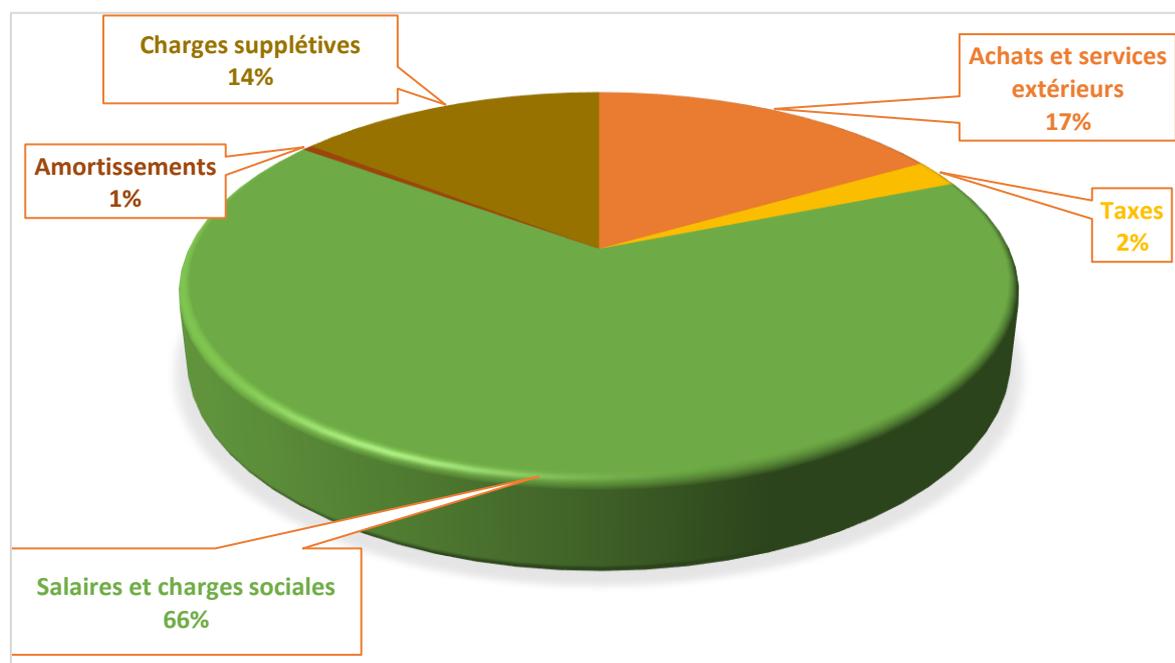
Charges

	2018	2017	2016
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	180 312 €	148 895 €	157 443 €
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	24 716 €	19 770 €	19 716 €
SALAIRES ET TRAITEMENTS	547 971 €	523 909 €	99 298 €
CHARGES SOCIALES	171 246 €	159 835 €	156 989 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	5 009 €	3 746 €	3 426 €
AUTRES CHARGES	156 510 €	164 871 €	170 038 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 085 764 €	1 021 026 €	1 006 910 €
SUR OPERATIONS DE GESTION	9 450 €	9 604 €	55 848 €
SUR OPERATION EN CAPITAL	- €	- €	604 €
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 450 €	9 604 €	56 452 €
ENGAGEMENTS SUR RESSOURCES AFFECTEES	- €	9 821 €	3 571 €
TOTAL DES CHARGES	1 095 214 €	1 040 451 €	1 066 933 €
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE	174 063 €	101 435 €	4 117 €

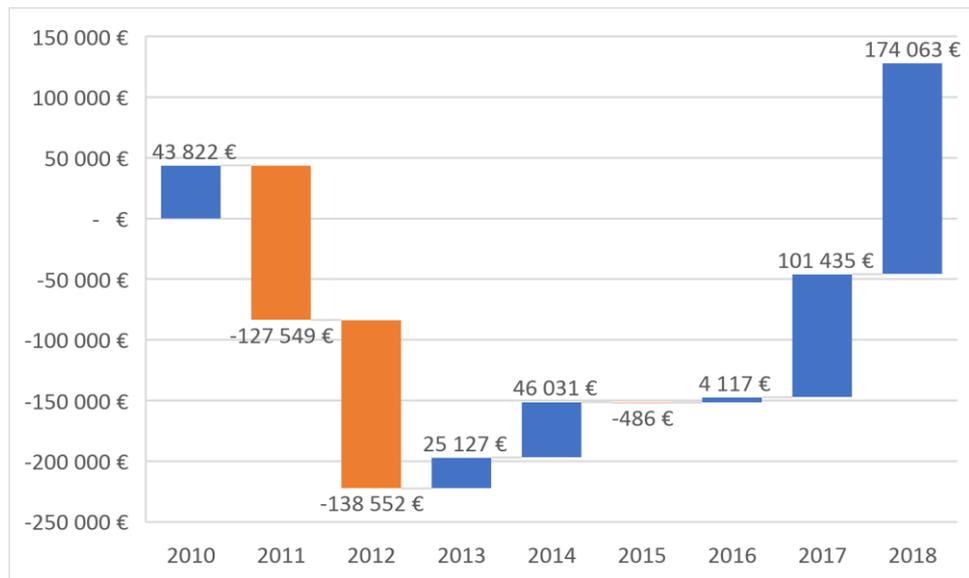


Produits

Produits d'exploitation	2018	2017	2016
Participation des familles	193 638 €	177 018 €	167 258 €
PS ACF	22 567 €	21 983 €	17 987 €
PS ACM	62 664 €	63 010 €	54 295 €
PSU AG	66 303 €	65 707 €	64 514 €
PSU CLAS	15 017 €	14 762 €	14 494 €
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
État	88 148 €	129 047 €	91 538 €
CAF	132 790 €	128 423 €	121 086 €
Ville de Lille	292 359 €	266 444 €	248 340 €
Département	65 748 €	66 026 €	66 155 €
Divers	9 745 €	16 892 €	6 480 €
Cotisations	5 031 €	4 787 €	3 570 €
Valorisation de l'aide indirecte de la ville	155 445 €	165 571 €	169 513 €
Autres intérêts et produits assimilés	915 €	718 €	521 €
Produits exceptionnels	125 844 €	3 856 €	188 €
Autres produits exceptionnels	990 €	686 €	604 €
Transferts de charges	16 008 €	16 956 €	14 323 €
Engagement à réaliser sur ressources affectées	16 065 €		
TOTAL DES PRODUITS	1 269 277 €	1 141 886 €	1 071 049 €



AFFECTATION DU RESULTAT



☞ L'affectation du résultat est votée à bulletin caché : 45 pour, 0 contre, 0 abstention, 1 nul. Le résultat est affecté en report à nouveau.

Il est à noter le départ de 2 voix ; les votes se font dorénavant à 43 voix.

DESIGNATION DE 3 ADHERENTS POUR LE CONTROLE DES COMPTES

Claudie Lafon, Didier Delarue, Ludovic Macrez et un jeune du secteur jeunesse hésite à participer. Il est convenu de trouver une méthode pour l'associer à la prochaine commission.

☞ **Un vote à main levée (43 pour, 0 contre, 0 abstention) valide la désignation.**

Il est à noter le départ d'1 voix ; les votes se font dorénavant à 42 voix.

ORIENTATION 2019

Présentation de quelques orientations du budget prévisionnel 2019 qui a été déjà été adopté par le centre social en novembre 2018. Il s'agit d'un vote de confiance et d'engagement.

☞ **L'assemblée approuve les grandes lignes pour 2019 : 38 pour, 0 contre, 4 abstentions, 0 nul.**

ÉLECTION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Après une présentation des candidats, un vote à bulletin caché est effectué.

☞ **Les résultats de ce vote sont :**

- Marie-Claire DIMEY 41 voix
- Martine PUECH 41 voix
- Tassadit ZOUGGAGH 41 voix
- Jeanine BESSONNET 41 voix
- Claude WAUQUIER 41 voix
- Yalika LOLIA 41 voix
- Agnès JAEGLE 41 voix
- Vianney DESSENNE 41 voix

Tous les candidats ayant le même nombre de voix, la durée des mandats sera votée en CA en fonction de l'âge.

L'AG est levée. Le prochain conseil d'administration aura lieu le 02 mai à 18h30.

Fait à Lille le

Le Président Le Secrétaire Le Trésorier